

des Nations Unies • culturel pour l'éducation, • immatériel

Patrimoine Vivant et Peuples Autochtones

CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL - ou « patrimoine vivant » - est important parce qu'il confère aux communautés et aux individus un sentiment d'identité et de continuité. Il peut promouvoir la cohésion sociale, le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine, ainsi qu'aider les communautés et les individus à tisser des liens entre eux.

En tant qu'agence des Nations Unies spécialisée pour la culture, l'UNESCO a pour mission de sauvegarder le patrimoine vivant et d'assurer sa transmission aux générations futures. En 2003, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui encourage et aide les pays à adopter les mesures nécessaires en vue d'assurer que les communautés puissent sauvegarder leur patrimoine vivant.



« La sauvegarde du patrimoine vivant est absolument fondamentale pour les peuples autochtones car leur patrimoine est le fondement de leur identité et de leur culture et c'est bien sûr la transmission durable de ce patrimoine qui va renforcer l'identité et la culture des peuples autochtones. »

Victoria Tauli-Corpuz, rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones

Transmettre notre patrimoine vivant

LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL, - ou « patrimoine vivant » - est important pour chacun d'entre nous. Il façonne ce que nous sommes, ce à quoi nous attachons de la valeur et la manière dont nous voyons le monde d'aujourd'hui et dont nous agissons en son sein.

Dynamique, le patrimoine vivant est capable de changer et d'évoluer au fur et à mesure de sa transmission de génération en génération. Il renforce notre sentiment d'identité et nous relie à notre passé, à autrui et plus largement, au monde qui nous entoure.

Les peuples autochtones détiennent un patrimoine vivant riche et varié comprenant des pratiques, des représentations, des expressions, des savoirs et des talents qui restent importants et donnent du sens à leur vie quotidienne. La pratique et la transmission de ce patrimoine contribuent à la vitalité, à la force et au bien-être des communautés dans la durée. La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel reconnaît l'importance du patrimoine culturel immatériel et sa contribution au développement durable et à la diversité culturelle. Elle vise à :

- sauvegarder le patrimoine vivant ;
- garantir qu'il soit respecté ;
- sensibiliser à son importance, et ;
- fournir des cadres de coopération et d'assistance internationales.

La Convention offre aux peuples autochtones une opportunité majeure de modeler le discours international sur le patrimoine et d'assurer la prise en compte de leurs expériences et de leurs besoins en matière de sauvegarde du patrimoine vivant. Son préambule reconnaît que « les communautés, en particulier les communautés autochtones, les groupes et, le cas échéant, les individus, jouent un rôle important dans la production, la sauvegarde, l'entretien et la recréation du patrimoine culturel immatériel ».

La politique de l'UNESCO sur l'engagement auprès des peuples autochtones guide les travaux de l'Organisation dans tous les domaines de son mandat qui impliquent ou concernent les peuples autochtones et leur sont potentiellement bénéfiques ou néfastes. Elle s'assure que la planification, la programmation et la mise en œuvre des politiques de l'Organisation respectent la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

COMMENT S'IMPLIQUER

Il existe de nombreux moyens permettant aux peuples autochtones de s'impliquer dans la Convention.

Inventaire avec la participation des communautés

Les pays ayant ratifié la Convention doivent dresser, de façon adaptée à leur situation, un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur leur territoire (article 12). L'établissement d'inventaires comporte toujours l'identification et la définition d'éléments du patrimoine culturel immatériel dans une optique de sauvegarde. La participation des communautés est obligatoire et les pays doivent assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales concernés par le processus d'inventaire.



Reconnaissance internationale

La Convention dispose d'un certain nombre de Listes pour aider à la sauvegarde des différents aspects du patrimoine vivant. Toutes les propositions aux Listes de la Convention doivent être faites avec la participation la plus large possible et le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés.

La Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente a pour

objectif de mobiliser la coopération et l'assistance internationales pour que les parties prenantes adoptent les mesures appropriées en vue de garder les élements du patrimoine culturel inmmatériel en vie. La Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité se compose d'éléments du patrimoine culturel immatériel qui

permettent de démontrer la diversité de ce patrimoine et de sensibiliser à son importance.

Le Registre des bonnes pratiques de sauvegarde comprend les programmes, projets et activités qui reflètent le mieux les principes et les objectifs de la Convention.

Assistance technique et financière

Une assistance technique et financière est disponible pour aider les communautés à mettre en œuvre leurs mesures de sauvegarde. Cette assistance peut inclure la sauvegarde du patrimoine inscrit sur la Liste de sauvegarde urgente, la préparation d'inventaires, les activités de renforcement des capacités et l'élaboration de politiques et de cadres normatifs.

Organisations non gouvernementales

Les organisations non gouvernementales autochtones dotées de compétences reconnues en matière de patrimoine culturel immatériel peuvent solliciter leur accréditation à l'Assemblée générale de la Convention en vue d'occuper des fonctions consultatives auprès du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Une fois accréditées, ces ONG peuvent prendre part aux réunions des organes directeurs en tant qu'observatrices, ce qui leur offre une tribune importante pour se faire entendre.



Programme de renforcement des capacités

Le réseau des facilitateurs formés par L'UNESCO fournit des services de renforcement des capacités à travers le monde. Ce programme offre les compétences et les connaissances nécessaires pour mettre en œuvre la Convention à l'échelle nationale. Il comprend une formation ciblée sur une large gamme de sujets comme l'élaboration de politiques, l'élaboration de plans de sauvegarde et l'établissement d'inventaires avec la participation des communautés.

Voir : https://ich.unesco.org/fr/ renforcement-des-capacités

Les principes éthiques pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ont été élaborés dans l'esprit de la Convention ainsi que des instruments normatifs internationaux en vigueur relatifs aux droits de l'homme et aux droits des peuples autochtones. Entre autres, ils promeuvent :

- Le rôle principal des communautés, des groupes et des individus
- Une collaboration transparente et un consentement éclairé
- Le respect des pratiques coutumières régissant l'accès au patrimoine culturel immatériel
- La diversité culturelle

Notre patrimoine, notre avenir

La sauvegarde du patrimoine vivant est importante pour répondre à certains défis majeurs de notre époque et bâtir des sociétés inclusives, résilientes et durables pour l'avenir.

LES LANGUES AUTOCHTONES

sont un vecteur du patrimoine vivant. Les systèmes de taxonomie et de classification offrent parfois des moyens atypiques et instructifs de percevoir et de comprendre la faune et la flore dans les environnements naturels complexes. En même temps, les connaissances que renferme la langue sont souvent transmises et exprimées par l'intermédiaire d'une myriade de pratiques et d'expressions.

Les Kallawaya sont des guérisseurs itinérants de Bolivie qui pratiquent des techniques médicales ancestrales fondées sur un ensemble de mythes, de rituels, de valeurs et d'expressions artistiques associés. Leur langue joue un rôle fondamental dans la transmission de ces connaissances médicales et pharmaceutiques qui s'articulent autour d'un système d'apprentissage et véhiculent une compréhension profonde de l'écosystème local. Forte de quelques 980 espèces, leur pharmacopée botanique est l'une des plus riches au monde.

La disparition d'une langue menace la pérennité de la pratique et de la transmission du patrimoine vivant et peut entraîner la perte irrémédiable de savoirs vitaux sur le plan écologique et culturel.

RÉSILIENCE IMPLIQUANT LA COMMUNAUTÉ

Le patrimoine vivant contient des savoirs enracinés au plan local qui peuvent constituer une source de résilience face au changement des conditions climatiques.

Le Suri Jagek est le système et la pratique des connaissances météorologiques et astronomiques traditionnelles des Kalash – utilisées dans la chaîne de montagnes de l'Hindou Kouch – basées sur l'observation du soleil, de la lune, des étoiles et des ombres.

Ce système complexe de connaissances a été utilisé durant des siècles pour prédire les tendances climatiques et planifier les pratiques liées aux récoltes et à l'élevage du bétail. Transmise oralement par l'intermédiaire de proverbes, d'histoires populaires et de chansons, la pratique du Suri Jagek est par exemple utilisée pour calculer les moments les plus propices pour emmener le bétail dans les hauts pâturages, là où les étés sont plus frais. Le Suri Jagek relie l'identité des Kalash à leur terre et occupe une place centrale dans leur vie quotidienne.

Ces systèmes de gouvernance traditionnels renforcent la capacité des communautés à apporter une réponse collective au changement et à construire leur résilience.



La cosmovision andine des Kallawaya, Liste représentative (2008).



Le Suri Jagek (observation du soleil), pratique météorologique et astronomique traditionnelle fondée sur l'observation du soleil, de la lune et des étoiles par rapport à la topographie locale, Liste de sauvegarde urgente (2018).

PHOTOS: ©Yoshi Shimizu ©Ibrahim Mahmood (THAAP – UCA Research Team) ©Centro de la Diversidad, 2013 / Javier Gracia ©2008 by National Museums of Kenya / Steve Okoko Ashikoye



L'ÉDUCATION DE QUALITÉ est

primordiale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'intégration des langues et des savoirs autochtones dans les programmes éducatifs peut intensifier la transmission intergénérationnelle du patrimoine vivant.

La mémoire et l'identité collectives des Mapoyo sont symboliquement représentées par les paysages bordant le fleuve Orénoque, en Guyane vénézuélienne. Les collines sont notamment considérées comme les origines de la vie et comme la personnification des dieux mapoyos. Les traditions orales mapoyos représentent une vision holistique du monde et une compréhension de la place que les Mapoyos occupent en son sein.

Consciente des dangers qui menacent ce mode de vie, la communauté a élaboré des outils éducatifs pour renforcer la transmission de son patrimoine vivant. L'intégration de contenu éducatif local dans les classes a réaffirmé le statut des anciens en tant que détenteurs de savoirs et a permis de sensibiliser les jeunes Mapoyos à leur identité culturelle et les en rendre fiers.

Une éducation de qualité pour tous doit exploiter le potentiel de cette ressource précieuse pour renforcer l'estime que la communauté a d'elle-même, se comprendre en tant qu'individu et comprendre la place que chacun occupe dans la société.



La tradition orale Mapoyo et ses points de référence symboliques dans leur territoire ancestral, Liste de sauvegarde urgente (2014).

DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le patrimoine vivant peut contribuer à protéger la biodiversité. De nombreuses communautés locales et autochtones ont développé des styles de vie et des pratiques étroitement liés à la nature et respectueux de l'environnement.

Au Kenya par exemple, les Mijikenda attachent une importance spirituelle et culturelle aux villages forestiers appelés Kayas, où l'on raconte que leurs ancêtres auraient vécu.

Les Kayas abritent des zones de sépultures et des sanctuaires essentiels à la représentation des rituels pratiqués par les Mijikenda en communion avec les esprits. Il existe des cérémonies pour bénéficier de récoltes abondantes et préserver la bonne santé et le bien-être des habitants.

Les valeurs spirituelles attachées aux Kayas ont contribué à la protection des forêts et de la biodiversité jusqu'à ce jour. Si les anciens des Kayas sont les principaux gardiens de ce patrimoine, chacun des membres de la communauté a un rôle à jouer dans la protection des forêts.

Ces institutions coutumières servent de fondement à la prise de décision relative à la gestion des ressources naturelles, qui peut améliorer la protection de la biodiversité.



Les traditions et pratiques associées aux Kayas dans les forêts sacrées des Mijikenda, Liste de sauvegarde urgente (2009).



POUR PLUS D'INFORMATION https://ich.unesco.org/fr/peuples-autochtones

PHOTO: ©Art Babych / Shutterstock.com*

Publié en 2019 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 7 Place de Fontenoy, 75007, Paris, France

© UNESCO 2019



Les images marquées d'un astérisque (*) pour cette publication ne sont pas couvertes par la licence CC-BY-SA et ne peuvent en aucune façon être reproduites sans l'autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



•••••••••••••

•

•

Patrimoine culturel immatériel